



TARIFS DES CHAMBRES ANNEE 2010 PRIX TTC

ORIENTATION	CONFORT	CHAMBRES SEULES (La nuit)		DEMI PENSION (jour/personne) ⁽¹⁾	
		BASSE SAISON	HAUTE SAISON ⁽²⁾	BASSE SAISON	HAUTE SAISON ⁽²⁾
Côté PORT	Bain - wc	85,00 €	95,00 €	70,00 €	75,00 €
	Douche - wc	65,00 €	75,00 €	60,00 €	65,00 €
	Chambre supérieure	90,00 €	100,00 €	75,00 €	80,00 €
Côté JARDIN	Bain - wc	85,00 €	95,00 €	70,00 €	75,00 €
	Douche - wc	57,00 €	67,00 €	55,00 €	60,00 €
Côté COUR	Bain - wc	70,00 €	75,00 €	60,00 €	65,00 €
	Douche - wc	50,00 €	57,00 €	50,00 €	55,00 €

DEMI PENSION

Le tarif demi pension s'entend NET par chambre /jour/personne. Il comporte l'hébergement, le diner hors boissons (menu imposé car tributaire des arrivages) et le petit déjeuner pour UNE PERSONNE. Pour un couple le tarif est donc à multiplier par deux.
Pour une personne seule occupant une chambre double un supplément de 25 € sera appliqué sur le tarif.

ENFANTS

Tout enfant de moins de 10 ans partageant une chambre bénéficiera d'un menu enfant (un plat & un dessert) et d'une remise de 20 % sur le prix de la demi pension.

PETIT DEJEUNER

Servi en chambre	11 €
Servi en salle	9 €

(1) Le restaurant est fermé du mois de Novembre au mois de Mars (Pas de demi pension pendant cette période) sauf pour les groupes et les séminaires d'entreprises.

SUPPLEMENT

Lit supplémentaire	20 € (chambre 126)
Lit bébé	15 € (forfait 3 jours)

(2) En 2010 la période haute saison s'entend du 1er juin au 15 septembre plus les Week-end prolongés de l'Ascension (du mercredi 12 au dimanche 16 mai inclus) et de la Pentecôte (du vendredi 21 au lundi 24 mai inclus).

ANIMAL

Chien	10,00 €
-------	----------------

(3) La piscine est réservée à la clientèle de l'hôtel et ouverte en haute saison de juin à septembre.

TAXE DE SEJOUR

Par personne / par jour	0,50 €
-------------------------	---------------

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter l'hôtel

ARRHES

Un chèque d'arrhes de 50 € est demandé par chambre pour rendre la réservation définitive
En cas d'annulation et conformément aux dispositions prévues par l'article 1590 du code civil
«Toutes arrhes de garantie versées restent définitivement acquises à l'hôtel»